

François Héran

« Existe-t-il une éthique professionnelle propre aux démographes? »

Séance 1009 : Démographie, droits de l'homme et éthique

Il n'existe pas, à notre connaissance, de codes d'éthique professionnelle propres aux démographes. L'institut national d'études démographiques (INED), qui occupe une position centrale dans la recherche démographique française, a cependant entrepris en 2003 la rédaction d'un tel code. Il doit être discuté de novembre 2004 à mai 2005, avant son adoption définitive. On ne présentera pas ici le contenu de ce code (qui sera consultable sur le site de l'Ined www.ined.fr). L'objectif de la communication est de présenter certains éléments de réflexion critique qui ont précédé et inspiré la première rédaction du code.

Une première difficulté est le degré d'autonomie de la démographie. Dans une première approche, la démographie forme un nœud dans un réseau multidisciplinaire où interviennent les sciences sociales (statistique sociale, sociologie, économie, géographie, histoire, science politique) et, dans une moindre mesure, les sciences du vivant (épidémiologie, biologie, médecine) – toutes disciplines représentées dans un institut comme l'INED. Le démographe est donc amené à respecter les codes d'éthique professionnelle élaborés par les associations internationales de statisticiens mais aussi, chaque fois qu'il procède à des observations et des collectes de données au niveau individuel, les codes des sciences du comportement (sociologie, anthropologie, psychologie sociale), sans oublier les règles de bioéthique quand les personnes interrogées ou observées sont identifiées dans des bases de données liées à des traitements directs sur des sujets humains (essais thérapeutiques, procréations médicalement assistées, avortements, adoptions, etc.).

D'un autre côté, cependant, la démographie ne se réduit pas à un carrefour pour d'autres disciplines. C'est une discipline en soi, avec des traits originaux qui suscitent des interrogations éthiques particulières.

Première originalité : la démographie détient l'accès à un point de vue totalisant sur la population, d'où elle tire un pouvoir de révélation considérable, bien illustré par ses pyramides des âges et ses courbes d'indicateurs. Elle montre ainsi, sur fond de constantes naturelles et de quasi-lois, l'ampleur des désastres créés par les guerres, les politiques totalitaires (collectivisations, « grands bonds en avant »), les génocides, l'effondrement des systèmes politiques. Cette révélation des atteintes aux droits de la personne (souvent tardive, il est vrai) se fait depuis une position de force : la vision à distance est une vision de « spectateur impartial » qui peut avoir une valeur éthique en soi. Le calcul utilitariste et le calcul démographique ont en commun, selon la formule de Bentham, de considérer que « tout le monde compte et que chacun compte seulement pour un ».

Deuxième originalité : la démographie a le privilège de travailler sur des phénomènes dotés d'une forte inertie, en raison des effets durables de la structure par âges. Cela lui permet d'effectuer des projections fiables sur deux ou trois décennies : un privilège de clairvoyance inaccessible aux économistes. Le démographe ne voit pas seulement de loin, il voit loin. Là encore, cette position a des implications éthiques. En étendant à l'ensemble de la société et à l'échelle des prochaines générations le calcul des conséquences, la perspective démographique modifie les conditions d'exercice du jugement éthique, du moins si l'on se situe dans la ligne des éthiques « conséquentialistes » et, plus spécialement, des éthiques utilitaristes, aujourd'hui dominantes, qui ont pour objectif « le plus de bonheur au plus grand nombre ».

Troisième propriété, plus récente celle-là : le démographe ne se contente plus du privilège de la macro-vision, il bâtit de plus en plus souvent des micro-observations de comportements individuels ; il suit des parcours de vie (*life courses*), ré-interroge les mêmes personnes à l'aide d'enquêtes longitudinales (voire de cohortes qui peuvent durer toute la vie). Son questionnement enveloppe de plus en plus l'individu dans ses multiples facettes : histoire familiale, parcours éducatif, chronologie des emplois, état de santé, handicaps et dépendance, transferts entre générations, sociabilité, attitudes, comportements à risques, intentions, jugements, valeurs. Les questionnaires des nouvelles enquêtes européennes (GGS, SHARE, SILC) illustrent la tendance à aller vers une enquête « totale ». À cela plusieurs raisons : (i) des comportements démographiques de plus en plus privatisés et informels, qui appellent davantage de questions, (ii) la nécessité de replacer les facteurs démographiques dans l'ensemble des facteurs socio-économiques, (iii) le passage d'une statistique descriptive à une statistique de plus en plus explicative, (iv) la possibilité offerte par les systèmes CAPI et CATI de construire des questionnaires « anastomosés » (comportant de multiples bifurcations et rétroactions) et, bien sûr (v), la progression continue des capacités de stockage des données individuelles.

En serrant l'individu toujours plus près et en comptant sur lui pour recueillir des informations intimes inaccessibles par d'autres voies, l'enquête démographique devient à la fois plus intrusive et plus dépendante des relations de confiance entre l'enquêté et l'enquêteur. Mais, contrairement à l'anthropologie ou à la sociologie qualitative, qui connaissent ces problèmes de longue date, la démographie continue d'appliquer aux données *individuelles* un traitement *massif*. Elle travaille tout à la fois au plus loin et au plus près. Cette évolution paradoxale pose des problèmes éthiques mal traités dans les codes d'éthique actuels (par exemple, il faut conserver durablement des données nominatives si l'on veut pratiquer le suivi longitudinal de longue durée, ou encore : les notions de finalité du traitement et de loyauté envers les répondants sont plus difficiles à définir quand on ignore à l'avance les recherches qui pourront se greffer au fil des ans sur une cohorte de longue durée).

Dans la seconde partie de la contribution, nous insisterons sur les problèmes éthiques soulevés par le dualisme méthodologique de la démographie, écartelée entre approche micro et approche macro.

Premier problème : les macro-démographes peuvent-ils se prévaloir du privilège que procure la « vision de loin et au loin » pour exhorter les micro-acteurs à modifier leur comportement de façon à satisfaire les macro-intérêts de la société dans son ensemble ? La prédiction peut-elle se doubler d'une prédication ? Cette attitude est assez répandue en France, où elle prend la forme d'une hantise : « la peur du déclin de la population » (Teitelbaum et Winter). Le démographe est tenté de se jucher au sommet de ses pyramides pour vaticiner ou jouer les « prophètes », comme disait Max Weber (avec des variations de style : Cassandre, Jérémie, Moïse). Une forme classique de cette attitude consiste à fustiger la « montée de l'individualisme », les « valeurs postmodernes », l'« hédonisme » des acteurs, accusés de ne pas accomplir leur « devoir de reproduction » ou les « devoirs envers les générations futures ». Il devient difficile, dans ces conditions, d'étudier les systèmes de valeurs sans verser soi-même dans le jugement de valeur, ce qui peut avoir un effet dissuasif fâcheux sur les démographes soucieux de neutralité axiologique, qui préfèrent se tenir à distance de l'étude scientifique des valeurs comme mobiles de l'action. Peut-on, sans tomber dans le paralogisme du « taux individuel », reprocher aux individus des effets de composition ou d'agrégation qu'ils ne pouvaient ni maîtriser ni anticiper ?

Pour répondre à ces questions, il faut considérer les diverses variantes de la critique morale du micro au nom du macro. Certains prennent pour cible un agrégat intermédiaire, la « génération », accusée de « sacrifier » les générations à venir sur l'autel de ses intérêts immédiats. D'autres prennent pour cible les minorités sexuelles, qui mineraient le principe même de la reproduction naturelle ou joueraient les *free riders* par pur hédonisme. Une attitude assez différente en apparence consiste à exonérer les micro-acteurs ou les méso-acteurs (les générations, les jeunes couples), en les décrivant comme des reproducteurs altruistes ou utiles en puissance, mais dont la bonne volonté serait malencontreusement entravée par un État imprévoyant ou malthusien, parfois « désinformés » par les démographes officiels. Certaines analyses dénoncent les injustices entre générations ; d'autres, partant d'un tout autre point de vue, dénoncent les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'origine ethnique, qui expliqueraient le décalage entre les aspirations individuelles et la réalisation de l'intérêt commun.

On s'efforcera, dans la communication, de classer ces multiples arguments selon quelques critères simples, en les reliant au répertoire des systèmes éthiques dressés au cours des siècles par les principaux penseurs de l'éthique (dogme de la loi naturelle, rationalisme objectif des valeurs, déontologisme kantien, utilitarisme de l'acte ou utilitarisme de la règle, conséquentialisme direct ou « à double effet », « kantisme à visage humain » proposé par John Rawls, libertarisme, communautarisme...), ces problématiques étant renouvelées plus récemment par les théories économiques des effets de composition.

Enfin, on s'interrogera sur la place de la démographie dans une société ouverte et pluraliste, où se pratique le « polythéisme des valeurs » (Weber). Cette situation, si on la prend au sérieux, implique deux prises de position de la part du démographe.

La première est qu'il lui faut maintenir l'éthique de la recherche, qui suppose une recherche à la fois libre et toujours réfutable. Dans une société pluraliste, les éthiques absolutistes sont incompatibles avec l'éthique de la recherche, car elles sont fondées sur des commandements impossibles à discuter et non sur des règles réfléchies et débattues. Elles renvoient à une autorité divine et à des interprètes canonisés qui excluent la libre discussion. Si les valeurs qui se partagent une société sont nécessairement diverses et conflictuelles, il est impossible de donner aux éthiques absolutistes la préséance qu'elles réclament pour l'ensemble de la société. Il existe en ce sens une éthique des éthiques : celles qui dérogent au principe de la réciprocité universelle des perspectives sont nécessairement des éthiques partielles et partiales. On illustrera cette discussion à l'aide de l'exemple du principe, affirmé par certains, d'un « droit de l'enfant à vivre avec ses deux parents naturels de sexe opposé ». Le démographe qui veut étudier librement les effets des configurations familiales (*living arrangements*) sur le bien-être de l'enfant ne peut partir d'une éthique *a priori* : il doit nécessairement rester ouvert à toutes les hypothèses, sans préjuger du résultat final. Et s'il veut dresser la balance des effets positifs ou négatifs d'un comportement, il devra présenter clairement le mode de construction de son modèle, sa portée et ses limites.

Le refus de se soumettre aux éthiques absolutistes ne signifie pas pour autant que les chercheurs doivent verser dans le relativisme. Dans la démarche scientifique comme dans la démarche éthique, la visée d'une vérité universelle reste indispensable, mais on peut s'inspirer du pragmatisme de Hume pour considérer qu'elle doit prendre la forme d'une fixation provisoire des acquis, obtenue par un recoupement progressif des points de vue, en sachant que ces acquis s'exposent à être dépassés par de nouvelles réfutations et de nouveaux acquis.

La deuxième exigence imposée au démographe par les règles de la convivialité pluraliste est réciproque de la première. De même que le démographe ne peut admettre les éthiques absolutistes, il doit renoncer de son côté à donner un tour absolu à ses interventions dans le débat public. En particulier, on ne voit pas comment il pourrait formuler à l'égard des acteurs privés et publics des injonctions qui découleraient mécaniquement d'une nécessité démographique. Un bon exemple est le lien établi entre l'allongement de l'espérance de vie et la nécessité de reculer l'âge de la retraite. Le démographe peut s'allier à l'économiste pour passer en revue tous les leviers disponibles en matière de réforme des systèmes de retraite (montant des cotisations, durée de cotisation, assiette des cotisations, taux de remplacement, gains de productivité...); il peut calculer les avantages et les inconvénients que procurerait chaque action ou chaque combinaison d'actions dans ce domaine. Mais il devrait renoncer à l'idée simple selon laquelle la réforme sociale doit se déduire mécaniquement des grandeurs démographiques. Une telle position est typique de ce qu'on pourrait appeler le *démographisme*, c'est-à-dire une vision unilatérale et unidimensionnelle des problèmes de la société par le démographe. Elle revient à oublier que les données démographiques ne dictent jamais une action, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Elles nourrissent le débat social et le débat éthique. Elles ne peuvent pas le clore.

[L'ensemble de la communication se nourrira d'exemples empruntés à diverses expériences personnelles : la direction pendant quatre ans de la division des enquêtes démographiques au sein de l'Insee, la direction de l'enquête Famille associée au recensement de 1999, la préparation d'un code de déontologie pour l'Ined et la rédaction de l'article « Éthique et démographie » dans le tome VI du traité de démographie de Caselli, Vallin et Wunsch.]